

Syndicat mixte
du bassin versant
Tarn-amont



**MON HABITATION
EST SITUÉE EN
ZONE INONDABLE !**

**Est-elle préparée pour
la prochaine inondation ?**

**Pour le savoir, je réalise un diagnostic
gratuit** qui vise à réduire ma vulnérabilité
face aux inondations.

POURQUOI UN DIAGNOSTIC ?

Le territoire du bassin versant du Tarn-amont est soumis aux risques d'inondations par débordement de cours d'eau ainsi que par ruissellements.

Sous l'influence océanique mais aussi méditerranéenne, avec les épisodes cévenols, les crues sur le territoire sont fréquentes.

Dans ce contexte, un Programme d'action de prévention des inondations (PAPI) d'intention est mis en œuvre sur l'ensemble du Tarn-amont.

Pour réduire la vulnérabilité des bâtiments, le Syndicat Tarn-amont propose des diagnostics gratuits.



C'est avec l'implication de tous les propriétaires concernés que nous pourrons :

- **AMÉLIORER LA SÉCURITÉ DE CHACUN**
- **RÉDUIRE LES DÉGÂTS**
- **ASSURER UN RETOUR À LA NORMALE PLUS RAPIDE**



QUE M'APPORTE LE DIAGNOSTIC ?

Identifier les points vulnérables de mon habitation

Mettre en place un plan de mise en sûreté pour moi et mes proches



Réduire les coûts et les dégâts en définissant des mesures adaptées à mon habitation

Être accompagné(e) dans mes démarches

Évaluer le coût de ces mesures. À savoir que certaines mesures sont efficaces sans être onéreuses

DES EXEMPLES DE MESURES

MESURES D'ORGANISATION

- Se doter d'un kit de survie
- Stocker mes documents importants hors d'eau

MESURES D'AMÉNAGEMENT

- Installer des batardeaux au niveau des portes d'entrées et de garage
- Aménager une zone refuge accessible depuis l'intérieur du bâtiment et permettant l'intervention des secours
- Surélever les appareils électriques (réfrigérateur, lave-linge...)

À QUI S'ADRESSE CE DIAGNOSTIC ?

- **AUX PROPRIÉTAIRES**
- **AUX LOCATAIRES**

En cas de location, le diagnostic se fait avec l'accord du propriétaire.

Quelles sont les étapes du diagnostic ?



1 JE M'INCRIS*

*Modalités détaillées au dos du bulletin d'inscription.

2 JE CONVIENS D'UN RENDEZ-VOUS AVEC LE DIAGNOSTIQUEUR

Suite à mon inscription je serai contacté(e) par téléphone pour fixer un rendez-vous sur mon lieu de résidence.

3 J'ASSISTE AU DIAGNOSTIC (maximum 2h)

Visite technique du bien, temps d'échange et informations complémentaires.

4 JE REÇOIS LE RAPPORT DU DIAGNOSTIC

Liste des mesures préconisées à faire en priorité, coûts estimés, remise d'un guide pour m'aider à établir mon plan de mise en sûreté.

BULLETIN D'INSCRIPTION

DIAGNOSTIC DE VULNÉRABILITÉ DE MON HABITATION



Nom

Prénom

Adresse postale

Code postal

Commune

Commune du bien

Section cadastrale et
N° de parcelle (si connus)

VOUS ÊTES

PROPRIÉTAIRE

LOCATAIRE

Autre, précisez

Téléphone (obligatoire)

Email

Précisez vos disponibilités* pour être rappelé

*Créneaux possibles dans les horaires du syndicat, voir au dos

MODALITÉS D'INSCRIPTION

DÉLAI D'INSCRIPTION



Les diagnostics auront lieu
du 14 juin au 27 août 2021*.

Je m'inscris au plus vite (avant le 30 juillet)
pour obtenir un rendez-vous dans la période
qui me convient le mieux !

* En cas de fortes demandes, les diagnostics pourront se prolonger jusqu'à fin 2021.

COMMENT S'INSCRIRE ?



Par téléphone
04 66 48 47 95



En ligne
[www.tarn-amont.fr/
habitat-inondation/](http://www.tarn-amont.fr/habitat-inondation/)



Par courriel
habitat-inondation@tarn-amont.fr
(renseigner dans votre message les informations demandées
sur le bulletin d'inscription ci-contre)

En remplissant le formulaire d'inscription,
au dos, à détacher et à retourner :



Par courrier
Syndicat mixte du bassin versant
du Tarn-amont
Sainte-Énimie
48210 Gorges-du-Tarn-Causse

Ou
Déposer dans une des 2 boîtes de récupération :

À Millau : accueil de la maison des entreprises
4 Rue de la Mégisserie
(8h00-12h00 et 13h30-17h, fermé le vendredi après-midi).

À Sainte-Énimie : hall de la Mairie
de Gorges-du-Tarn-Causse
(8h30 -12h30 et 13h30 -17h)

LES POINTS CLÉS À RETENIR



Le diagnostic de mon habitation **ne me coûte rien***



Le diagnostic n'est **en aucun cas transmis aux assurances !** Il ne donne lieu à aucun contrôle administratif ou démarchage commercial.



Je suis libre d'effectuer ou non les potentiels travaux préconisés, **quand je le souhaite et avec le prestataire de mon choix.**



Si je suis éligible dans le cadre du prochain programme, **je peux obtenir des subventions de l'État**, avec un plafond de 80% de financement de sa part. Le syndicat Tarn-amont peut m'aider dans cette démarche.



Afin qu'un maximum de personnes bénéficient de ces diagnostics, **j'en parle autour de moi !** (famille, amis, voisins, touchés par les inondations).

*Financé à 100% par l'État, la Région Occitanie, le Syndicat Tarn-amont et ses communautés de communes membres



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



PLUS D'INFORMATIONS

Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont (SMBVTAM)

habitat-inondation@tarn-amont.fr

www.tarn-amont.fr

04 66 48 47 95

Siège social : Ste-Énimie - 48210 Gorges-du-Tarn-Causse

Antenne : Millau - Maison des entreprises

Horaires lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
vendredi de 9h à 12h30